

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DÉMOLITION

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Veillez nous transmettre le formulaire dûment complété à l'adresse suivante : urbanisme@brownsburgchatham.ca



IDENTIFICATION DE LA PROPRIÉTÉ

Adresse

#lot

IDENTIFICATION DU(DES) REQUÉRANT(S)

Propriétaire?

Oui

Non (Procuration obligatoire)

Nom

Adresse

Téléphone (jour)

Courriel

EXÉCUTANT DES TRAVAUX

Propriétaire

Entrepreneur

Nom

Adresse

Téléphone (jour)

Courriel

R.B.Q.

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Résidentiel

Commercial

Autre

Année de construction

Dimension de la construction

Mesures de sécurité

Valeur des travaux (\$)

Début des travaux

Fin des travaux

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Plan / croquis d'implantation

SIGNATURE DU REQUÉRANT

Date

En cochant cette case, je reconnais avoir pris connaissance et consenti aux conditions prévues au présent formulaire et accepte que cela équivaille à signature.

ATTENTION : Après la fin des travaux de démolition d'une construction ou d'une partie de celle-ci, le terrain concerné doit être nettoyé de tous débris ou matériaux et être en état de propreté, dans un délai maximal de 14 jours. Les excavations doivent être comblées dans le même délai. Après le remblai, le terrain doit être nivelé de manière à empêcher toute accumulation d'eau et être conforme aux dispositions énoncées au Règlement de zonage. Le dépôt de vos matériaux peut se faire au Centre de tri d'Argenteuil.

NOTE : Lors de l'analyse de votre dossier, il est possible que d'autres documents ou renseignements supplémentaires soient exigés.

Veillez transmettre ce formulaire dûment rempli :

PAR COURRIEL : urbanisme@brownsburgchatham.ca

EN PERSONNE : Hôtel de ville - Ville de Brownsburg-Chatham
300, rue de l'Hôtel-de-Ville, Brownsburg-Chatham, (Québec) J8G 3B4 | 450 533-6687

